CEMÉA
L'ÉLAN FORMATION
PAYS DE LA LOIRE

FORMATIONS
ANIMATION
2022-2023

DEJEPS DPTR
NANTES

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX

• VACANCES LOISIRS • SANTÉ PSYCHIATRIE ACTION SOCIALE • ANIMATION PROFESSIONNELLE • ÉCOLE ET PRATIQUES ÉDUCATIVES • PETITE ENFANCE •

CEMÉA
PAYS DE LA LOIRE

NANTES Tél. 02.51.86.02.60
ST-NAZAIRE Tél. 09.84.33.21.05
LE MANS Tél. 02.43.82.73.08
ANGERS Tél. 02.51.86.02.60

102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes - accueil@cemea-pdll.org - www.cemea-pdll.org

FORMATION
DEJEPS
2022/2023

L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? 3

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA 4

L'ÉQUIPE DES CEMÉA PDLL 6

LE DEJEPS DÉVELOPPEMENT DE PROJET TERRITOIRE ET RÉSEAU

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 3 8
2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION 9
3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION (RÉFÉRENTIEL MÉTIER / CODE ROME / CODE RNCP) 10
4. RÉSEAU ET PARTENAIRES 11
5. PRINCIPES ET MÉTHODES 12
6. L'ALTERNANCE, UN PRINCIPE 13

VOTRE FORMATION DEJEPS DPTR A NANTES

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE LA FORMATION 14
2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION 14
3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 15
4. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE 16
5. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION 21
6. LE CALENDRIER DE FORMATION 22
7. LA FOAD 26
8. LES CERTIFICATIONS 26

LES CEMÉA
QUI SOMMES NOUS ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES.

LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.

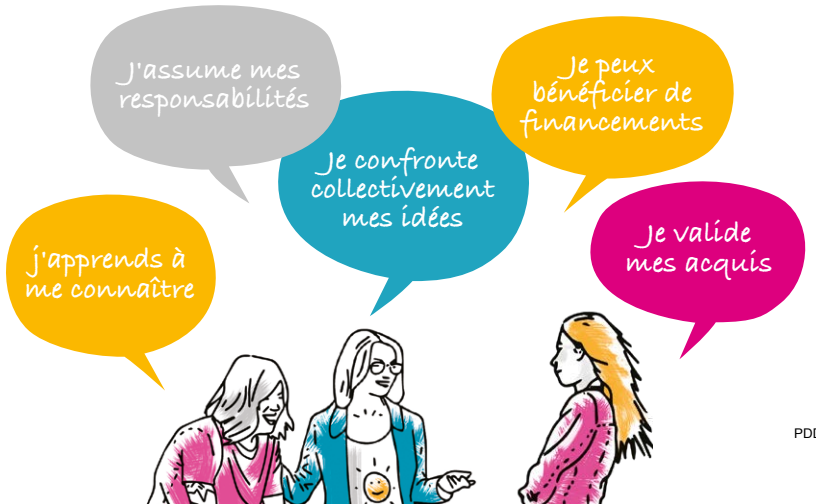

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.
Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.
Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.
Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francofolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

FORMATION DEJEPS 2022/2023

L'ÉQUIPE ANIMATION PROFESSIONNELLE DES CEMÉA PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION

DIRECTION
RÉGIS BALRY (DIRECTEUR)
r.balry@cemea-pdll.org

RESPONSABLE DU SECTEUR ANIMATION PROFESSIONNELLE
CÉLINE CREMADES (DIRECTRICE ADJOINTE)
c.cremades@cemea-pdll.org

ADMINISTRATION

SECRÉTARIAT ANIMATION PROFESSIONNELLE
ÉLODIE BOURRIAUD
e.bourriaud@cemea-pdll.org

NANTES
MAINE ET LOIRE
ÉVY MAISONNEUVE
animpro@cemea-pdll.org
ÉLODIE BOURRIAUD

SAINT-NAZAIRE
MAUVE LE CLAINCHE
stnazaire@cemea-pdll.org

SARTHE
LAURENCE BERMOND
accueil.lemans@cemea-pdll.org

INFORMATIQUE
ALINE M (INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

BPJEPS
LTP ST NAZAIRE
OLIVIA GAULT
HEMERANCE VETO
bpjepsltp44@cemea-pdll.org

LTP LE MANS
CHRISTINE GINESTE
c.gineste@cemea-pdll.org
MARCELLINE COUASNARD

APT LE MANS
TIMOTHEE THIEBOT
t.thiebot@cemea-pdll.org
RONAN HOUSSIN

APT MAINE ET LOIRE
CÉDRIC LAUNAIS
c.launais@cemea-pdll.org

EEDD ST NAZAIRE
MANON CHEREL
CHLOÉ LEGENTIL
bpjepseedd@cemea-pdll.org

DESJEPS
RÉGIS BALRY
r.balry@cemea-pdll.org

DEJEPS/DPTR
DPTR NANTES
ANTOINE BÉLIVEAU
dejeps@cemea-pdll.org
LESLY LE CALVÉ

DPTR LE MANS
CÉCILE MOREAU
c.moreau@cemea-pdll.org

DEJEPS/AS
LESLY LE CALVÉ
dejeps@cemea-pdll.org
SOPHIE BLONDEL

CPJEPS 44
CÉCILE MOREAU
c.moreau@cemea-pdll.org
CÉLINE CREMADES

CPJEPS 72
JESSICA CHOPLIN
j.choplin@cemea-pdll.org
MARCELLINE COUASNARD

CPJEPS 49
LACOUR CÉLINE
c.lacour@cemea-pdll.org

RÉFÉRENTE INTERNATIONAL
JUSTINE BOISTEAULT
accueil@cemea-pdll.org

RÉFÉRENTE HANDICAP
LESLY LE CALVÉ
l.lecalve@cemea-pdll.org

LE DEJEPS
DÉVELOPPEMENT DE PROJET TERRITOIRE ET RÉSEAU

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 3

L'ANIMATEUR DOIT SE SOUCIER EN PERMANENCE DU SENS DE SON ACTION.
Cette conviction est un préalable à l'exercice de compétences techniques ou opérationnelles. Cette maîtrise du sens de l'action passe par :
- Une attitude de questionnement permanent entre les pratiques concrètes et les finalités.
- Une confiance dans les possibilités des habitants à s'inscrire dans des démarches de participation et d'implication pour s'approprier leurs activités, leur vie sociale et leur quartier.

L'ANIMATEUR SOUTIENT ET PROMEUT LA VIE ASSOCIATIVE.
La spécificité de son intervention réside dans sa capacité à accompagner les publics. Son activité se décline aussi bien en direction des élus et adhérents associatifs qu'en direction des habitants d'un territoire.

L'ANIMATEUR S'ENGAGE PERSONNELLEMENT ET DANS UNE DIMENSION POLITIQUE.
Parce qu'elle se situe dans le prolongement de l'Éducation Populaire, l'animation est marquée par une dimension militante. Toute action éducative mobilise nécessairement une visée politique, portée par un désir de transformation sociale, et une part d' « utopie concrète ».

L'ANIMATEUR EST PORTEUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE.
Il favorise le lien social et intergénérationnel, en s'appuyant sur des besoins identifiés, et en créant des espaces de médiation et de participation. Pour se faire, il est en capacité d'évaluer les politiques publiques en matière d'éducation, d'urbanisme, de développement local, afin de mieux saisir les enjeux à l'œuvre sur le territoire, et de les rendre accessibles à ses habitants.

L'ANIMATEUR EST UN ACCOMPAGNATEUR CULTUREL.
Cet accompagnement culturel souhaite aller au delà de la promotion de « consommateurs éclairés » ; il s'appuie sur l'agir, sur l'émotionnel, sur les pratiques d'expression pour que s'établisse une véritable rencontre entre les personnes et les différentes formes artistiques et culturelles.

L'ANIMATEUR PORTE SON INTERVENTION SUR LA MISE EN ACTION DES PUBLICS.
Autrement dit l'activité peut être promotionnelle si elle révèle un changement dans quelque chose chez les participants ou autour d'eux. L'intérêt serait l'effet constaté (donc conscientisé) d'une action collective : confiance en soi, reconnaissance sociale, modification de l'environnement proche, des rapports sociaux, voire quelques évolutions (même légères) institutionnelles...

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

PLUS SPÉCIFIQUEMENT, LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION VISENT À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EN PERMETTANT À CHACUN DE :
- Consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'un projet d'animation.

- Penser sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique, c'est à dire être en capacité d'analyser des situations sociales et culturelles complexes, d'identifier les changements à produire et de mettre en œuvre des projets d'actions pertinents par des pratiques pédagogiques maîtrisées.

- D'identifier sa place et son rôle dans les réseaux et les logiques partenariales de son territoire d'intervention.

3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention 'animation socio-éducative ou culturelle' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

1- IL ENCADRE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES DANS TOUT TYPE DE PRATIQUE
Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
Il encadre un groupe de stagiaires en formation ;
Il accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ;
Il conduit des interventions pour des groupes informels.

2- IL ENCADRE DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATION
Il conçoit un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
Il coordonne la mise en oeuvre d'un projet d'animation ;
Il conduit des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative ;
Il conduit des actions de formation ;
Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation.

3- IL PARTICIPE À LA CONCEPTION DU PROJET ET À LA DIRECTION DE LA STRUCTURE
Il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
Il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
Il conçoit le projet d'action de la structure ;
Il élabore les budgets du projet d'animation ;
Il négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en oeuvre du projet d'animation ;
Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
Il représente l'organisation auprès des partenaires ;
Il planifie l'utilisation des espaces d'activités ;
Il veille au respect des procédures de qualité.

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES ATTESTÉES :

Réguler son intervention en fonction des publics ;
Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des publics ;
Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques.
Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective d'éducation populaire ;
Prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;
Définir les cadres de ses interventions pédagogiques ;
Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent ;
Evaluer les interventions pédagogiques conduites ;
Conduire des actions de formation.
Concevoir le projet d'action de la structure.
Prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;
Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action en lien avec l'éducation populaire ;
Animer une équipe de travail ;
Promouvoir les actions programmées ;
Gérer la logistique des programmes d'action ;
Animer la démarche qualité ;
Evaluer les actions réalisées.
Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat
L'animateur coordonnateur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire... Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Les Ceméa s'appuient sur un réseau d'organisateurs : Ville, Communauté de Communes, Association. Des organisateurs pour qui la formation des encadrant·es est essentielle et qui contribuent à l'émancipation des personnes. La formation DEJEPS est notamment construite en partenariat avec la Fédaration des Centres Sociaux.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES DE FORMATION

« Formation d'éducation populaire », tel est l'intitulé revendiqué dans la mise en œuvre de notre formation d'animation professionnelle. Il convient dès lors de se poser cette question, triviale mais néanmoins essentielle : par cette formulation, entendons-nous former à l'éducation populaire ou former par l'éducation populaire ?

Il nous apparaît tout à fait essentiel de positionner l'éducation populaire à la fois comme enjeu de transformation sociale et comme méthode d'intervention. Comme enjeu de transformation sociale tout d'abord en s'appuyant sur une histoire faite de luttes, de combats sociaux et en prolongeant le désir de militer pour plus de justice sociale, de citoyenneté, d'éducation politique dans la mise en œuvre de notre projet sociétal.
Comme méthode d'intervention ensuite en portant l'ambition de libérer la capacité d'initiatives des citoyens et d'œuvrer ainsi, par des méthodes actives, plaçant la personne au cœur de la démarche, à la transformation des savoirs et des expériences de chacun en action collective.
Une formation d'éducation populaire se place donc au cœur de ce double enjeu.
Il s'agit tout autant de réfléchir au contenu de l'enseignement qu'à sa forme. Le contenu nous permet de former à l'éducation populaire (à son histoire, à ses valeurs, à son sens politique, à ses symboles....) tandis que la forme nous permet de former par l'éducation populaire. Ceci entendu, nous voilà donc confrontés à la double nécessité de former à l'éducation populaire et par l'éducation populaire !

CET ENJEU D'ÉDUCATION POPULAIRE SE DÉCLINE EN QUELQUES PRINCIPES ESSENTIELS DE FORMATION :

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation est fondée sur l'expérience personnelle, facteur indispensable du développement.

MÉTHODES :
- Chaque moment de formation fait appel à l'activité et à l'expérience personnelle. Dans les perspectives de la démarche inductive, l'activité personnelle est privilégiée.
- La formation s'appuie sur les vécus et les expériences de chacun, n'hésitant pas à avoir recours à des récits autobiographiques
- Des temps de pratique d'activités et de conduite d'activités par les stagiaires sont régulièrement programmés.

Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu. La formation se fonde sur le milieu que constitue le stage, sur le milieu socio-économique environnant.

MÉTHODES :
- Des travaux sont réalisés sur le terrain d'alternance : observation, monographie, analyse institutionnelle, entretiens etc.
- Différents temps d'analyse et d'étude de situations vécues sur l'alternance sont conduits en formation : analyse de pratique, étude de cas etc.

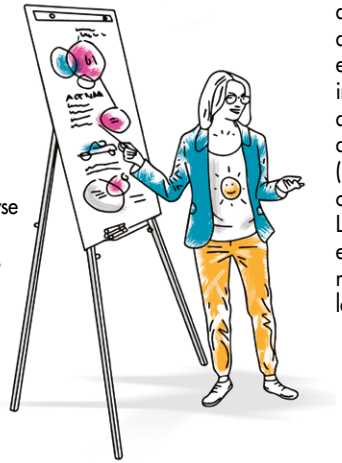

Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et d'analyse de soi, d'expérimentation collective et de coopération.

MÉTHODES :
- Des démarches critiques, créatives et collectives s'appuyant elles-mêmes sur des méthodes actives mettant les participants en position de producteurs de pensées mais aussi d'actions.
- Les travaux de groupes sont développés tout au long de la formation : groupe de recherche-formation, exposés collectifs, activités d'expression etc.

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

MÉTHODES :
- Dans les sessions, pour la plupart des acquisitions nouvelles, nous recourons aux méthodes de l'étude du milieu.
- Observations, enquêtes, entretiens... sont les points de départ des acquisitions (apports théoriques et méthodologiques).
- Cette confrontation au réel, alterne avec l'étude de documents et les éléments de réflexion puisés dans les interrogations et les comptes-rendus d'études.

6. L'ALTERNANCE, UN PRINCIPE

Cette formation est construite en alternance (une semaine de formation en centre par mois), sauf pendant les vacances scolaires. Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée, pendant les congés scolaires d'hiver ou d'été, par la mise en œuvre d'actions sur le terrain. Vous trouverez le calendrier de formation, appelé « ruban pédagogique, en annexe 1.
L'alternance repose sur un principe d'articulation théorie/pratique. « Dans la conception traditionnelle de l'école professionnelle, la pratique peut toujours se ramener à de la théorie appliquée. L'activité professionnelle est vue comme une façon de résoudre des problèmes pratiques en appliquant des théories ou des techniques scientifiques.
Ce modèle de la science appliquée est en grande partie contradictoire avec la notion de compétence, et il ne peut pas expliquer totalement la capacité du professionnel à agir en situation complexe. La pratique comporte sa propre autonomie parce que, si elle est un savoir-faire, elle comporte son propre savoir. C'est là un nouveau paradigme inversant l'ordre théorie-pratique. La compétence du praticien est une capacité plus qu'un savoir, capacité d'observation, d'anticipation, de réflexion, d'évaluation et d'action. La compétence est une capacité de mobilisation de multiples ressources (personnelles et contextuelles, cognitives et affectives, matérielles et relationnelles, culturelles et expérientielles). »[1]
L'alternance est un processus d'implication où le sujet expérimente de nouveaux savoirs et à partir de ses expériences soulèvent des questions propices à des travaux de recherche théorique. Dans un sens, on peut parler de démarche Recherche-Action dans la formation DE JEPS.

LE DEJEPS DPTR
VOTRE FORMATION A NANTES

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule au**102 rue St Jacques 44200 Nantes.**
Le 102 est le siège social des CEMEA Pays de Loire. Il dispose de plusieurs salles de formation et d'un jardin. Chaque salle de formation est munie d'un espace restauration avec frigo et micro-onde, point d'eau.
Il est situé à proximité de la station de Tram Pirmil et de l'arrêt de Busway « Bonne garde». Vous accéderez à la gare SCNF en 15 minute en transport en commun.

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur·trice d'espaces institutionnels.
Il est donc organisé chaque semaine un Conseil de formation, permettant au groupe d'expérimenter cet espace de discussions, de décisions si besoin. L'institutionnel se vit également par la parole portée par des représentant·es, aussi en début de formation, les stagiaires éliront ceux·celles-ci. Ces délégué·es siégeront au Comité Pédagogique de Formation (CPF) auquel sont aussi invité·es les tuteur·trices, un·e représentant·e de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, l'équipe de formation et les prescripteurs (Région, Pôle Emploi, Mission Locale...).

3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Les informations administratives (numéro d'habilitation et numéro de session, contacts équipe de formation, contacts secrétariat, contact JS)
La formation DEJEPS DPTR des Ceméa Pays de la Loire est habilitée par la DRJSCS sous le numéro : en cours d'obtention
Cette session de formation est habilitée par la DRJSCS sous le numéro : 22044DE004

Contact du responsable de formation :
Antoine Béliveau - dejeps@cemea-pdll.org
Lesly le Calvé - dejeps@cemea-pdll.org
Contact secrétariat : animpro@cemea-pdll.org
Référent JS : Isabelle Kauffman

4. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE DEJEPS 2022/2023

(SOUS RÉSERVE DE LA VALIDATION DE LA DRAJES – 13 DÉCEMBRE 2021)

	Dates	Titres des semaines	NBR HEURES	DONT NBR HEURES EN FOAD	UC
	23 février 2022 **25 février 2022**	**Date limite de dépôt des dossiers** **Date limite de sélection**			
	21 au 23 Février 2022	**Positionnement**	21		
	PHASE 1 : DIAGNOSTIC « STRUCTURE – PUBLIC – TERRITOIRE » ET CONCEPTION DU PROJET D'ACTION				
1	**Du 4 au 8 Avril 2022**	**L'ÉDUCATION POPULAIRE** ➔ Histoire et sociologie du métier ➔ L'éducation populaire ➔ Ce que s'engager veut dire ➔ Les structures de l'animation	35	4	1
2	**Du 25 Avril au 29 Avril 2022**	**DIAGNOSTIC 1** ➔ Le fonctionnement institutionnel et l'équipe ➔ Le projet de la structure ➔ Les dispositifs et agréments ➔ Sociologie des organisations	35	4	1
3	**Du 9 mai au 1 3 mai 2022**	**DIAGNOSTIC 2** ➔ L'enquête exploratoire ➔ Méthodologie du diagnostic de territoire ➔ L'observation	35	4	1
4	**Du 30 mai au 3 juin 2022**	**DIAGNOSTIC 3** ➔ L'enquête exploratoire ➔ Méthodologie du diagnostic ➔ L'organisation administrative territoriale ➔ Groupes de recherche-formation sur les publics **DIAGNOSTIC DES PUBLICS** ➔ Restitution des groupes de recherche-formation ➔ Sociologie des publics ➔ Du diagnostic aux orientations de l'action ➔ Préparation aux écrits du diagnostic	35	4	1
5	**Du 13 juin au 17 Juin 2022**	**PROJET D'ACTION** ➔ Sens et méthodologie du projet ➔ Démarche pédagogique et projet d'action ➔ La gestion du temps ➔ L'organisation dans le travail	35	4	1

	ALTERNANCE PHASE 1 – 1ÈRE ÉTAPE ✔ **Recueil de données : structure, territoire, publics** ✔ **Observation des publics** ✔ **Partage des observations et réflexions avec l'équipe, les partenaires** ✔ **Accompagnement à l'écrit UC1 : présentation du secteur d'intervention, de la structure, du territoire**				
6	**Du 5 Septembre au 9 septembre 2022**	**ENJEUX ET PRATIQUES DE PARTICIPATION** ➔ Réflexion sur les espaces de participation : instances associatives, espaces d'accueil enfance-jeunesse ➔ Apports théoriques sur les démarches ➔ Expérimentation de techniques participatives ➔ Préparation à des départs à l'international	35	4	1
7	**Du 26 au 30 Septembre 2022**	**APPROCHE PEDAGOGIQUE ET COURANTS** ➔ Didactique et construction des savoirs ➔ Animer des temps d'agir ➔ Construire une démarche pédagogique ➔ Les courants pédagogiques	35	4	3
8	**Du 17 au 21 Octobre 2022**	**DU DIAGNOSTIC A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET :** ➔ Formaliser un diagnostic ; ➔ Mettre en œuvre un projet d'action ; ➔ Analyse des observations, en vue d'identifier la place des partenaires et des publics dans le projet ➔ Entretiens blancs UC1	35	4	3
9	**Du 14 au 18 novembre 2022**	**PÉDAGOGIE ET DYNAMIQUE DE GROUPE 1** ➔ Fonctions de la réunion ➔ Les méthodes et outils en réunion ➔ Postures de l'animateur et relation au groupe ➔ La dynamique de groupe ➔ Conduire des temps de formation	35	4	3
10	**Du 28 novembre au 02 décembre 2022**	**LES OUTILS DU PROJET ET GESTION FINANCIÈRE** ➔ L'évaluation : méthodologie et outillage ➔ L'évaluation de la formation ➔ Bilan et compte de résultat ➔ Les outils du suivi budgétaire	35	4	1
11	**Du 12 au 16 décembre 2022**	**PÉDAGOGIE ET DYNAMIQUE DE GROUPE 2** ➔ Postures et attitudes dans la relation à l'autre ➔ Les techniques de l'entretien individuel ➔ Ce qu'accueillir veut dire ? ➔ La relation éducative	35	4	3

FORMATION DEJEPS 2022/2023

ALTERNANCE PHASE 1 – 2ÈME ÉTAPE

- ✔ **Faire valider le diagnostic par la structure**
- ✔ **Écrire le projet jusqu'à son évaluation**
- ✔ **Faire valider le projet par la structure**
- ✔ **Expérimenter des démarches pédagogiques**
- ✔ **Rencontrer des partenaires autour du projet**
- ✔ **présentation de l'écrit de l'UC3 : une démarche pédagogique, son expérimentation et son évaluation**

PHASE 2 : CONDUIRE ET ÉVALUER LE PROJET

12	**Du 09 au 13 janvier 2023**	**PARTENARIAT ET RÉSEAUX** ➔ Définitions et concepts ➔ Se situer dans les partenariats et les réseaux ➔ Approche systémique ➔ Organisation administrative de la France ➔ Connaissance de l'environnement professionnel	35	4	4
13	**Du 30/01 au 03/02 2023**	**DÉMARCHES CULTURELLES ET INTERCULTURELLES** ➔ Culture et éducation populaire ➔ Politiques et pratiques culturelles ➔ Citoyenneté et solidarité internationales ➔ Mobilité et accompagnement de projets interculturels	35	0	3
14	**Du 27 février au 3 Mars 2023**	**COORDONNER UN PROJET D'ÉDUCATION POPULAIRE** ➔ Évaluation intermédiaire du projet ➔ Repérage des fonctions de coordination ➔ Engagement et posture du coordinateur ➔ Rôles, statuts et fonctions de la coordination ➔ Stratégie de conduite du projet	35	4	2
15	**Du 20 au 24 Mars 2023**	**ASPECTS RÉGLEMENTAIRES** ➔ Droit associatif ➔ Les politiques publiques en lien avec le secteur d'activités ➔ Réglementation se référant à la pratique professionnelle	35	4	4

ALTERNANCE – PHASE 2 – 1ÈRE ÉTAPE

- ✔ **Recueil de données réglementaires et partenariales**
- ✔ **Organisation de la coordination du projet**
- ✔ **Premières actions du projet dont sa communication**
- ✔ **Accompagnement aux écrits : présentation de l'écrit de l'UC 4**

CERTIFICATION UC3 : du 6 mars au 28 avril 2023

CERTIFICATION UC4 : le 4 et 5 mai 2023

16	**Du mardi 11 Avril au vendredi 14 Avril 2023**	**LES ASSOCIATIONS ET SES BÉNÉVOLES** ➔ Sociologie des associations ➔ La participation bénévole ➔ Les relations professionnels-bénévoles ➔ Les différents modes d'organisation associative	35	4	2
17	**Du mardi 02 au vendredi 05 mai 2023**	**TERRITOIRE** ➔ « Territoire prescri, territoire vécu » ➔ La notion d'habitant et parcours d'usager ➔ Les relations aux acteurs des territoires	35	4	2
18	**Du 22 au 26 mai 2023**	**TRAVAIL EN ÉQUIPE, ÉQUIPE AU TRAVAIL** ➔ Analyse de situations professionnelles ➔ Notion d'équipe et de projet partagé ➔ Le collectif : ses freins, ses leviers ➔ Les rapports sociaux dans les équipes de travail	35	4	2
19	**Du 05 au 09 juin 2023**	**PILOTER ET ÉVALUER UN PROJET** ➔ Analyse financière de sa structure et de son projet ➔ Évaluation de son projet d'action ➔ Approche et analyse des ressources humaines ➔ Droit du travail	35	4	2

RATTRAPAGE CERTIFICATION UC3 :
du 22 mai au 30 juin 2023

RATTRAPAGE CERTIFICATION UC4 :
le 12 et 13 juin 2023

ALTERNANCE – PHASE 2 – 2ÈME ÉTAPE

- ✔ **Coordination du projet d'action**
- ✔ **Animation d'actions du projet**
- ✔ **Évaluation du projet**
- ✔ **Communication sur le projet**
- ✔ **Accompagnement aux écrits : présentation des écrits UC1 et 2**

20	**Du 11 au 15 septembre 2023**	**COORDINATION ET ÉDUCATION POPULAIRE + BILAN DE FORMATION** ➔ Récits de coordination et d'éducation populaire ➔ Dire son métier par le théâtre, l'écriture, la vidéo... ➔ Regroupement d'implication ➔ Évaluation de sa formation	35	3	2

CERTIFICATION UC1 ET UC2 : 21 et 22 septembre 2023

RATTRAPAGE CERTIFICATION UC1 ET UC2 : 19 et 20 octobre

TOTAL HEURES EN CENTRE DE FORMATION : 700H

UC 1 : 245h = 217h en présentiel et 28h en FOAD
UC 2 : 175h = 155h en présentiel et 20h en FOAD
UC 3 : 175h = 159h en présentiel et 16h en FOAD
UC 4 : 105 = 93h en présentiel et 12h en FOAD

TOTAL HEURES EN ENTREPRISE : 1200 H

DATES DE CERTIFICATION :

CERTIFICATION UC4 :
1ERE SESSION : le 4 et 5 mai 2023
Dépôt de dossier pour la 1ere session : 20 avril 2023
2EME SESSION : 12 et 13 juin
Dépôt du dossier pour la 2eme session : 1er juin

CERTIFICATION UC3 :
Proposition des dates : lundi 6 Février 2023 et pour la 2eme session le 05 mai 2023
Dossier à rendre 10 jours avant la séance
1ERE SESSION : Période du Lundi 6 Mars au 28 Avril 2023
2EME SESSION : du 22 mai au 30 juin 2023.

CERTIFICATION UC1 ET UC2 :
1ÈRE SESSION : Jeudi 21 et Vendredi 22 septembre 2023
Dépôt du dossier le 7 septembre 2023
2EME SESSION : le jeudi 19 et le vendredi 20 octobre 2023
Dépôt du dossier pour la 2eme session : le 9 octobre 2023

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT :
Jeudi 1 Décembre 2022 – 14h-16h
Jeudi 8 Juin 2023 - 14h-16h

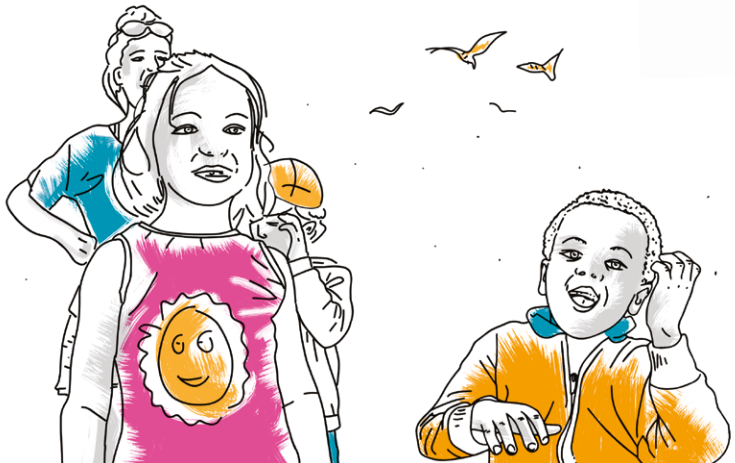

5. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

QUELQUES DATES À RETENIR :

RÉUNIONS D'INFORMATIONS :
30 novembre 2021 à 18H30 et 20 janvier 2022 à 18h30

DÉBUT DE LA FORMATION :
4 avril 202

FIN DE LA FORMATION :
15 septembre 2023

COMITÉ PÉDAGOGIQUE DE FORMATION N°1 :
Jeudi 1er décembre 2022 – 14h-16h

COMITÉ PÉDAGOGIQUE DE FORMATION N°2 :
Jeudi 8 juin 2023 - 14h-16h

FORMATION DEJEPS 2022/2023

6. LE CALENDRIER DE FORMATION 2022/2023

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1 S4 UC1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7 S6 UC1
8	8	8	8	8	8	8 S1 UC1	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9 S3 UC1	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13 S5 UC1	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21 Positionnement	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25 S2 UC1	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26 S7 UC3
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29		29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30		30	30	30 S4 UC1	30	30	30	30
31		31	31		31		31		31	31	

FORMATION DEJEPS 2022/2023

OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2 S10 UC1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3 S13 UC3	3 S14 UC2	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5 S17 UC2	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9 S19 UC2	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13 S12 UC4	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14 S16 UC2	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 S20 UC2
16	16 S9 UC3	16 S11 UC3	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19 S8 UC3	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22 S15 UC4	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23 S18	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24 UC2	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28 S14 UC2	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29		29	29	29	29	29	29	29
30	30 S10 UC1	30	30		30	30	30	30	30	30	30
31		31	31 S13 UC3		31		31		31	31	

7. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques.
Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés dès le début de la formation

8. LES CERTIFICATIONS (PROTOCOLES, GRILLES, CALENDRIER)

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 1

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE
Nature de l'épreuve : Epreuve commune à l'UC1 et l'UC2

En vue de la certification, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de 20 pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action dans le champ de la mention « développement de projets, de territoires et de réseaux », assorti de son évaluation.
Ce document fait l'objet d'une présentation orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum, suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum, permettant aux évaluateurs de vérifier l'acquisition des compétences visées par les unités capitalisables (UC) 1 et 2 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « animation socioéducative et culturelle », mention « Développement de projets, de territoires et de réseau ».

MODALITÉS DE CERTIFICATION
La commission d'évaluation certificative valide ou non chaque UC dans sa globalité.
Il n'est pas nécessaire que chaque OI de 1er et de 2nd niveau soit rempli pour valider l'UC.
Si l'avis de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve certificative initiale et le rattrapage.

UC 1. CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

OI 1-1 ETRE CAPABLE D'ANALYSER LES ENJEUX DU CONTEXTE SOCIOPROFESSIONNEL
1.1.1 Être capable d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative
1.1.2 Être capable de participer à des diagnostics sur un territoire
1.1.3 Être capable d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales
1.1.4 Être capable de rendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
1.1.5 Être capable d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux

OI 1-2 ETRE CAPABLE DE FORMALISER LES ELEMENTS D'UN PROJET D'ACTION
1.2.1 Être capable d'impliquer les bénévoles dans la conception
1.2.2 Être capable de définir les objectifs d'un projet d'action
1.2.3 Être capable de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics
1.2.4 Être capable d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives
1.2.5 Être capable de concevoir des démarches d'évaluation

OI 1-3 ETRE CAPABLE DE DEFINIR LES MOYENS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACTION
1.3.1 Être capable de composer une équipe d'intervenants
1.3.2 Être capable d'élaborer un budget prévisionnel
1.3.3 Être capable de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action
1.3.4 Être capable de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 2

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE
Nature de l'épreuve : Epreuve commune à l'UC1 et l'UC2

En vue de la certification, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de 20 pages, hors annexes, analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action dans le champ de la mention « développement de projets, de territoires et de réseaux », assorti de son évaluation.
Ce document fait l'objet d'une présentation orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum, suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum, permettant aux évaluateurs de vérifier l'acquisition des compétences visées par les unités capitalisables (UC) 1 et 2 du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « animation socioéducative et culturelle », mention « Développement de projets, de territoires et de réseau ».

MODALITÉS DE CERTIFICATION
La commission d'évaluation certificative valide ou non chaque UC dans sa globalité.
Il n'est pas nécessaire que chaque OI de 1er et de 2nd niveau soit rempli pour valider l'UC.
Si l'avis de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve certificative initiale et le rattrapage.

UC 2. COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

OI 2-1 ANIMER UNE EQUIPE DE TRAVAIL
2.1.1 Être capable de participer au recrutement de l'équipe
2.1.2 Être capable d'animer les réunions au sein de l'organisation
2.1.3 Être capable de mettre en œuvre les procédures de travail
2.1.4 Être capable de participer aux actions de tutorat dans l'organisation
2.1.5 Être capable de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation
2.1.6 Être capable d'accompagner le développement des membres de l'équipe

OI 2-2 PROMOUVOIR LES ACTIONS PROGRAMMEES
2.2.1 Être capable de représenter l'organisation
2.2.2 Être capable de concevoir une démarche de communication
2.2.3 Être capable de participer aux actions des réseaux partenaires

OI 2-3 GERER LA LOGISTIQUE DES PROGRAMMES D'ACTION
2.3.1 Être capable de contrôler le budget des actions programmées
2.3.2 Être capable de gérer les partenariats financiers
2.3.3 Être capable de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels
2.3.4 Être capable de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers
2.3.5 Être capable d'anticiper les besoins en termes logistique
2.3.6 Être capable d'organiser la maintenance technique

OI 2-4 ANIMER LA DEMARCHE QUALITE
2.4.1 Être capable de veiller au respect des procédures de travail
2.4.2 Être capable d'adapter le programme d'action en cas de nécessité
2.4.3 Être capable d'effectuer le bilan des actions réalisées

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 3

NATURE DE L'ÉPREUVE

Le candidat réalise un document de 10 à 15 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et des éléments de son déroulement. Ce document est envoyé par mail au responsable de formation et déposé dans le cloud de la session 10 jours avant la séance.
La mise en situation professionnelle est un temps d'intervention, d'une durée de 1h30 à 2h00, impliquant l'équipe, les bénévoles et/ou les partenaires du projet d'intervention, dans le cadre du projet institutionnel de la structure.
A l'issue de cette conduite de réunion, le candidat se présente à un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, une semaine avant la mise en situation professionnelle, le dossier de présentation de la séance. Le candidat dispose de 10 minutes de présentation, puis il répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

La commission d'évaluation certificative valide ou non chaque UC dans sa globalité.
Il n'est pas nécessaire que chaque OI de 1er et de 2nd niveau soit rempli pour valider l'UC.

UC 3 CONDUIRE DES DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE SOCIO-ÉDUCATIVE

OI 31 EC DE DÉFINIR LES CADRES DE SES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES
OI 311 EC de concevoir des démarches éducatives.
OI 312 EC d'inscrire son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation.
OI 313 EC de prendre en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
OI 314 EC d'inscrire son action dans une démarche d'éducation populaire.

OI 32 EC DE CONDUIRE DES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES AU MOYEN D'UN SUPPORT D'ACTIVITÉ POUR LEQUEL IL EST COMPÉTENT
OI 321 EC de conduire des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent.
OI 322 EC de conduire des animations visant l'émancipation des groupes et des individus.
OI 323 EC d'accompagner les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets.
OI 324 EC de conduire des interventions pour des groupes informels.
OI 33 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
OI 331 EC de veiller au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge.
OI 332 EC de gérer la dynamique du groupe.
OI 333 EC de favoriser la participation de tous.

OI 34 EC D'ÉVALUER LES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES CONDUITES
OI 341 EC de conduire des démarches d'évaluation avec son équipe.
OI 342 EC d'analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés.
OI 342 EC de formaliser des bilans pédagogiques.
OI 344 EC de rendre compte des actions réalisées.

OI 35 EC DE CONDUIRE DES ACTIONS DE FORMATION
OI 351 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.
OI 352 EC de préparer les supports de ses interventions.
OI 353 EC de mettre en œuvre une situation formative.
OI 354 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.
OI 355 EC d'évaluer des actions de formation.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE L'UNITÉ CAPITALISABLE 4

NATURE DE L'ÉPREUVE

Le candidat réalise un document de 10 à 15 pages présentant la problématique travaillée collectivement articulant les notions de territoire, partenariat, réseau ou participation avec un aspect réglementaire. Au delà, de la problématique travaillée, le dossier présente des pistes d'actions permettant d'agir en prenant en compte l'aspect réglementaire. Le candidat se présente à un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, 10 jours avant, le dossier. Le candidat dispose de 10 minutes de présentation, puis il répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

La commission d'évaluation certificative valide ou non chaque UC dans sa globalité. Il n'est pas nécessaire que chaque OI de 1er et de 2nd niveau soit rempli pour valider l'UC.

UC 4 ANIMER EN SÉCURITÉ DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ

OI 41 EC DE MOBILISER DES RESSOURCES TECHNIQUES PROPRES AU CHAMP D'ACTIVITÉ
OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés aux pratiques dans le champ d'activité.
OI 412 EC d'évaluer ses propres capacités techniques à intervenir dans le champ d'activité.
OI 413 EC d'expliciter les différents éléments des interventions techniques réalisées.

OI 42 EC DE RÉALISER LES GESTES PROFESSIONNELS RELATIFS AU CHAMP D'ACTIVITÉ
OI 421 EC d'adapter les activités aux potentiels des publics.
OI 422 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.
OI 423 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

OI 43 EC D'ANTICIPER LES RISQUES JURIDIQUES ET TECHNIQUES DANS LE CHAMP D'ACTIVITÉ
OI 431 EC de respecter les normes réglementaires dans la mise en œuvre de son animation.
OI 432 EC de respecter les normes techniques dans la mise en œuvre de son animation.
OI 433 EC de prévenir les comportements à risque.
OI 434 EC d'agir en cas de maltraitance des mineurs.

DEJEPS SPÉCIALITÉ : DÉVELOPPEMENT DE PROJET TERRITOIRE ET RÉSEAU

CALENDRIER DE CERTIFICATION 2022-2023

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
PREMIÈRE ÉTAPE		
• **Production d'un document** Le candidat réalise un document de 06 à 10 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et des éléments de son déroulement. Ce document est envoyé par mail au responsable de formation et déposé dans le cloud de la session 10 jours avant la séance. La mise en situation professionnelle est un temps d'intervention, d'une durée de 1h30 à 2h00, impliquant l'équipe, les bénévoles et/ou les partenaires du projet d'intervention, dans le cadre du projet institutionnel de la structure. • **Ce document constitue le support d'un entretien** A l'issue de cette conduite de réunion, le candidat se présente à un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, une semaine avant la mise en situation professionnelle, le dossier de présentation de la séance. Le candidat dispose de 10 minutes de présentation, puis il répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS. A l'issue de cette conduite, un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec une commission d'évaluation DEJEPS qui a reçu, une semaine avant la mise en situation professionnelle, une fiche technique de 6 à 10 pages présentant le contexte, le choix de la démarche et des éléments de son déroulement. Le candidat répond aux questionnements de la commission d'évaluation DEJEPS.	UC3	Proposition des dates par les stagiaires : le 6 février 2023 **Dépôt du dossier :** 10 jours avant la séance **1ère période de certification :** Lundi 6 Mars au 28 Avril 2023 Proposition des dates le 5 Mai 2023 **Période de rattrapage :** Du 22 Mai au 30 Juin 2023
DEUXIÈME ÉTAPE		
A partir d'un document rédigé de 10 à 15 Pages, le candidat est convoqué à un entretien de 30 minutes maximum au cours duquel il doit produire une analyse autour d'une question réglementaire en lien avec une thématique au choix : > TERRITOIRE > PARTENARIATS > RÉSEAUX > PARTICIPATION Ce document doit être envoyé par mail au responsable de formation et déposé dans le cloud de la session le 20 avril 2023 avant minuit.	UC4	**Dépôt du dossier :** 20 Avril 2023 **1ère scéance de certification :** Le 4 et 5 mai 2023 **Période de rattrapage :** Le 12 et 13 Juin 2023 Dépôt des dossiers 1er Juin 2023.
TROISIÈME ÉTAPE		
Le candidat rédige un document de 20 pages (UC1 et UC2), hors annexes, présentant une analyse de la conception et de la mise en œuvre du projet d'actions, ainsi que son évaluation (UC1). Il présentera également une analyse des fonctions de coordination assumées par le candidat (UC2). Ce document devra être envoyé par mail au responsable de la formation et déposé dans le cloud de la session le 7 septembre 2023 avant minuit. Ce document constituera le support d'un entretien de 60 minutes au maximum comprenant une présentation orale de 20 minutes au maximum.	UC1 et UC2	**Dépôt du dossier :** Le 7 septembre 2023 **1ère scéance de certification :** Le 21 et 22 septembre 2023 **Rattrapage :** Dépôt des dossiers Le 9 Octobre 2023 Le 19 et 20 octobre 2023

CONTACTS

CEMÉA PAYS DE LA LOIRE
Secteur Animation Professionnelle
102 rue Saint Jacques
44200 Nantes
Tél : 02 51 86 02 61
animpro@cemea-pdll.org

ANTENNE SARTHE
71 avenue Yzeux
72000 Le Mans

ANTENNE MAINE ET LOIRE
2 rue Marcel Pagnol
49000 Angers

ANTENNE SAINT NAZAIRE
9 rue du 28 février 1943
44600 Saint Nazaire

Les Ceméa c'est aussi ...

www.cemea-pdll.org

Conception CEMEA Pays de la Loire - 01/2022 - Graphiste : Sébastien Guillon Le Masne